

## NOTE AU MINISTRE

=====

Concerne la situation Générale de la Fédération Rwandaise de Volleyball.

La situation de la Fédération Rwandaise de Volleyball s'améliore de plus en plus. Les problèmes qui pesaient hier sur le Comité National de Direction de Volley-ball sont allégés. Seulement, l'attitude de ce Comité inquiète beaucoup le Ministère de la Jeunesse et des Sports, spécialement la Direction Générale des Sports et Loisirs. Toutes les réunions de la Fédération Rwandaise de Volley-ball tenues dans les locaux du MIJEUNESPORTS donnent les rapports creux, non appliqués et quelquefois non suivis. Pourtant le MIJEUNESPORTS n'est pas resté coi lorsqu'il y avait quelques décisions et recommandations lui adressées dans ces rapports. Ses réactions sont d'autant plus encourageantes et demeurent inlassables. Vous trouverez en annexe la copie de la lettre n° 18/80/C.N.D.V.B. du 19/12/1980 dans laquelle le Président de la Fédération ressasse les obstacles de cet organe. A cet effet, le Ministère a apporté des solutions alternatives. Vous saurez sans ambage que le Ministère de la Jeunesse et des Sports ne rejette purement et simplement la Fédération dans ses activités. Même si cette dernière le prenait ainsi qu'il sache que c'est faute de moyens (indisponibilité budgétaire et dépendance de la conjoncture, économique). Mais malgré tous ces efforts que le MIJEUNESPORTS effectue, le C.N.D.V.B. ignore aussi complètement son devoir et les prérogatives que lui confèrent le Ministère.

La réunion de la F.R.V.B. du 4/02/1981 le stipule clairement lorsque l'ancien Ségéral définissait le rôle de la F.R.V.B. à jouer au sein du Ministère. Je cite: la Fédération Rwandaise de Volley-ball est une entreprise privée. Elle doit se garder de toute ingérence dans les attributions du Ministère de la Jeunesse et des Sports; il faut laisser une certaine liberté audit Ministère, a-t-il poursuivi. Le Mijeunesports ne regarde pas seulement les équipes actives, il doit s'occuper de la Jeunesse en général. Or, la Jeunesse non encore organisée dans le domaine qui nous concerne mérite la plus grande assistance et un grand d'encouragement. Donc, les droits que lui assignent le Ministère ne se limitent aux clubs existants et actifs. En effet, bien que le matériel distribué jusqu'alors ne donnent aucune satisfaction au Comité National de Direction de Volley-ball, le Ministère devrait chercher les voies et moyens pour atteindre le plan de distribution générale. Equiper les clubs existants est notre souci mais cela doit garder une forme de normes.

Pas distribuer seulement à tout groupe qui demande mais voir les possibilités et l'existence du club. Ainsi, des instructions devraient être données au Président du Comité National de Direction de Volley-ball aux fins d'examiner la situation des Clubs. Ceci concerne seulement les clubs qui ont donné leurs consentements d'affiliation à la F.R.V.B.

.../...

C'est sur ce consensus que des soirées dansantes payantes ont été programmées pour créer un fond de la F.R.V.B. La somme de CENT QUARANTE UN MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ FRANCS (141.535 FRWS) a été recoltée au cours de ces soirées. Mais cette somme reste dérisoire ; vu les dépenses auxquelles la F.R.V.B. est condamnée à régler. Ainsi, la caisse de la F.R.V.B. est lancée mais qui l'approvisionnera demain ? Le Ministère a donné son premier coup de pioche. En conséquence, il faudrait que le Ministère recommande à la Fédération d'alimenter régulièrement son compte. Le comité doit déterminer à son tour les conditions d'affiliation et les obligations à respecter ou à payer à la Fédération, faute de quoi une suspension d'aide matérielle leur sera imposée. Ainsi, les arbitres nationaux trouveront les honoraires qu'ils réclament depuis belle lurette. Ce n'est pas tout. La formation des marqueurs et arbitres nationaux est envisagée dans cette période du mois de juillet 1981. Je pense que cette fois-ci, les décisions qui découlent de ces rapports ont été respectées. Ce nouvel essor permettra à la Fédération d'évoluer avec un nouveau rythme, une stabilité qui lui fera acquérir un statut juridique légal auprès des services compétents.

Compte tenu de ces faits évoqués à la lumière des idées, l'assemblée générale avait demandé au Ministère d'encourager les bonnes volontés.

Il en va de même pour la 2ème Division masculine.

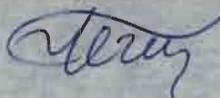
Cette division n'a pas eu la chance d'avoir une coupe ; seulement quelques propositions et recommandations ont été dégagées lors des assises arrêtant le Championnat National de Volley-ball. Il était décidé qu'un geste de reconnaissance soit posé en faveur des équipes finalistes de la 2ème Division.

A cet effet, je vous demanderais de bien vouloir régler le sort de ces 2 formations en leur donnant l'équipement promis (ballon, maillots, chaussures et culottes) avant de revoir le plan de distribution générale.

Enfin, je vous transmets en annexe pour approbation le projet de réponse à la lettre n° 29/81/C.N.D.V.B. du 9 Juin 1981 relative au Championnat 81 et à la transmission du classement général par Division.

Fait à KIGALI, le 16/7/1981

NDUWAYEZU Faustin.-



*pl*

*Cl. DG Sports*  
*9.6.81*

Note au Ministre

*3-6-81*

Concerne la réunion de l'Assemblée Générale de la Fédération Rwandaise de Volley-ball.

*du Mahaly*  
*3/6/81*  
*36.81*

*Ministère*  
*Pour information*  
*de la Jeunesse et des Sports*  
*Le statut de cette fédération doit être revu*  
*une solution doit être trouvée*  
*Ce compte rendu me dit tout sur les parties de cette réunion*

*04.06.81*

*U*

*13.6.81*

*U*

L'Assemblée Générale s'est réunie le 20 Mai 1981, dans les locaux du Ministère de la Jeunesse et des Sports. La réunion avait commencé à 10h15 et était dirigée par Monsieur MAYIGIZENTE Jean Evariste, Président du Comité National de Direction de Volley-ball. A l'ordre du jour figuraient les points ci-après :

Les litiges survenus au cours du Championnat national de Volley-ball

I° Division

Organisation des finales II° Division Masculine et la Division féminine

Note circulaire relative à l'Affiliation

Compte-rendu sur le tournoi de Butare.

Le Président de la réunion, après avoir présenté ses salutations et souhaité la bienvenue aux participants, a évoqué les handicaps qui entravent la Fédération et les démarches entreprises par le Comité pour pallier à ces difficultés. Aussitôt

l'Assemblée Générale s'est bornée sur les quatre points susmentionnés ; mais avant de continuer, rappelons que la I° Division comptait six équipes : U.N.R. - FOUURES -

GROUPES SCOLAIRE de Butare - ZEPHYR de Nyanza - I.P.N. et le Collège des Humanités Modernes de Nyanza. S'agissant du I° point, le calendrier des éliminatoires dénombre

trente rencontres dont six cas litigieux. De ces six cas litigieux, l'assemblée Générale a décidé ce qui suit : deux équipes se sont vues infliger des forfaits ; il s'agit du

Groupe Scolaire de Butare dans son match contre FOUURES et le Collège des Humanités Modernes de Nyanza dans son match contre I.P.N. trois matches ont maintenu leurs scores

et il s'agit de :

- U.N.R. - GROUPE SCOLAIRE de BUTARE (3-1)
- : GROUPE SCOLAIRE - FOUURES (3-2)
- : ZEPHYR NYANZA - FOUURES (0-3)

1 match à réjouer : ZEPHYR et le Collège des Humanités Modernes de Nyanza. Les raisons qui ont occasionné ces litiges sont en grande partie la mauvaise interprétation des règles du jeu (manque d'arbitres compétents et formés)

2° Organisation des finales.

Les finales se dérouleront le 31 Mai 1981 sur le terrain du Café IMPALA à partir de 8 heures et demie (8h30') entre les équipes suivantes :

Programme des finales

- A 8 h 30' : Collège Saint André rencontre l'Ecole Supérieure Militaire
- A 10h00 : L'Ecole Normale de Rwaza rencontre l'Université Nationale du Rwanda
- A 11h30' : Un match de Cérémoniale de la Remise des Coupes aux lauréats - U.N.R. - FOUURES de KIGALI.
- A 13h00 : Remise des Coupes et Réceptions.

Avant, de aborder le 3<sup>o</sup> point, je vous précise que les finales auront lieu entre les 4 formations qui ont suivi toutes les phases du championnat (les huitièmes, quarts, demi-finales et les finales). Collège St André et E.S.M. pour la Division Masculine et l'E.N.M. RWAZA - U.N.R. pour la Division féminine. Notons également que pour la II<sup>o</sup> Division homme il n'y a pas de coupe mise en jeu. Seulement l'Assemblée Générale demande qu'un geste d'encouragement serait posé aux deux équipes finalistes. Ensuite, la division féminine aura comme autagonistes, les équipes de : l'Ecole Normale Moyenne de Rwaza - U.N.R. Signalons également qu'une Coupe est mise en jeu depuis l'année dernière. Rwaza l'a obtenue pour la I<sup>o</sup> fois.

Enfin, U.N.R. aura l'occasion de rencontrer FOUURES pour un match d'exhibition. C'est à ce match qu'U.N.R. aura sa Coupe pour la 2<sup>o</sup> fois (lauréat par classement au point)

### 3<sup>o</sup> Affiliation à la Fédération Rwandaise de Volley-ball

Le président de la fédération, après avoir esquissé ces deux premiers points, a fait lecture de la Note Circulaire relative à l'Affiliation. Dans cette Note, il a été indiqué les modalités sur la distribution du matériel et l'Affiliation des équipes constituées à la F.R. V.B. Partant de cette circulaire, le président de la fédération a dit que la création et l'institutionnalisation des statuts juridiques et le règlement intérieur seraient très nécessaires. De plus les rapports avec d'autres instances spécialisées (F.I.V.B. - C.A.V.B. - C.S.S.A.) seraient scellés davantage. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports pourrait être informé quant aux activités passant au sein de la Fédération. Le Président de la Fédération a fait état de son entreprise. Ainsi, a-t-il ajouté, le problème de droit juridique serait acquis et la Fédération serait reconnue comme une instance spécialisée bien que privée qui oeuvre avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Une autre question qui a soulevé pas mal de problèmes est celle qui concerne la distribution du matériel ; Le Président de la Fédération a répondu que lors de la réunion du 04/02/1981, l'accord du Ministère de la Jeunesse et des Sports lui a été octroyé mais que pour toute demande, l'intéressé le fasse par écrit. Cette demande permettrait à la Fédération de la soumettre au Ministère ayant les sports dans ses attributions. Autrement dit, le club passera par le truchement de la Fédération.

### 4<sup>o</sup> Compte-rendu sur le tournoi de Butare.

Comme le Président de la Fédération l'a fait dans son rapport, le tournoi de Butare avait un double buts : création d'une formation nationale

- Réunion avec le Comité National de Direction de Volley-ball dont la majorité réside à Butare.

Note au Ministre.

=====

Invité par l'Université Nationale du Rwanda, le Président de la Fédération a eu l'occasion d'assister au tournoi de Volley-ball qui groupait les équipes du Groupe Scolaire de Butare, Université du BURUNDI et l'Université Nationale du Rwanda (Cfr Compte-rendu en annexe). Cette visite n'est pas une visite de courtoisie mais plutôt une séance de travail. Cette occasion a permis également au président de la fédération de s'entretenir avec les responsables de ces trois équipes. Aussi, l'idée de la création de la formation nationale a été son point clé. Ainsi, la sélection de l'Equipe Nationale de Volley-ball regrouperait trois équipes: U.N.R. - FOUURES - Groupe Scolaire de BUTARE. Chaque équipe est représentée respectivement par 5 - 4 - 3 éléments (Cfr projet programme d'activités de la sélection nationale de Volley-ball au 2èmes jeux d'Afrique Centrale qui se tiendront à Luanda (Angola) la dernière quinzaine d'août 1981).

La séance de travail a permis au président de la Fédération de présenter aux membres du Comité la Caisse de la fédération et d'étudier les possibilités de placement de son capital. Les modalités de placement et de retrait ont retenu l'attention du comité. La somme de CENT QUARANTE UN MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ FRANCS (141.535 FRW) a été recueillie lors des soirées organisées par la Fédération. Or, il faudrait étudier les modalités de placement et de retrait. Ainsi, le Comité a souhaité que la création de deux comptes serait d'autant plus utiles : Un compte-courant et un placement à intérêt. Donc, ce capital sera divisé en deux pour permettre le retrait par chèque et par livret. Le Comité a également approuvé ce système avec les signatures du Président et du trésorier.

Divers

Les débats s'étant prolongés jusqu'à la clôture de la réunion, des problèmes divers tels que l'arbitrage ont retenu l'attention de l'Assemblée Générale. Il a été question des arbitres qui vont diriger les finales du dimanche le 31/05/1981. La question des Coupes a surgi également. S'agissant de la question d'arbitrage, le président a proposé la nomination et que les frais de déplacements seront à la charge de la Fédération. Quant au second point, l'Assemblée Générale voulait savoir si les derniers lauréats ont remis les coupes; le président et son adjoint de la réunion a répondu que les coupes ont été remises au Ministère de la Jeunesse et des Sports. A noter également que c'est pour la 2<sup>e</sup> fois que les Coupes seront mises en jeu.

La réunion est levée à 14h05'.

NDUWAYEZU Faustin.-